



Embargo: Lundi le 04.03.13, 17:00 h

Un comité interpartis lance l'initiative vache à lait

Berne/Genève, 5 mars 2013. L'initiative populaire fédérale "pour un financement équitable des transports" sera lancée la 5 mars 2013 à l'instigation de l'Association des importateurs suisses d'automobiles (auto-suisse). Un comité interpartis reposant sur une large base se bat contre le pillage du portemonnaie des usagers de la route par l'Etat. L'objectif principal de l'"initiative vache à lait" est une application rigoureuse du principe de causalité: les impôts, taxes et redevances versés par les usagers de la route doivent désormais revenir intégralement à la route. Il faut à cet effet modifier l'article 86 de la Constitution fédérale qui, entre autres, règle les impôts de consommation grevant les carburants. Actuellement, 50% de l'impôt de base sur les huiles minérales revient à la caisse générale de la Confédération. L'initiative exige que la totalité du produit net de cet impôt soit investi dans le trafic routier. L'initiative vache à lait renforce aussi les droits de participation démocratique: l'introduction ou l'augmentation d'impôts, taxes et redevances dans le secteur routier seront soumises au référendum facultatif conformément à l'art. 141 cst.

"Il n'est pas acceptable que les usagers de la route paient toujours plus d'impôts, de taxes et de redevances – mais qu'ils soient constamment coincés dans les bouchons", écrit Max Nötzli, président d'auto-suisse, dans les explications accompagnant l'initiative vache à lait. Et il poursuit: "Le Conseil fédéral, les gouvernements cantonaux et les parlementaires ne cessent de se plaindre d'un manque d'argent pour la construction et l'entretien des routes. Or, les fonds versés par les usagers de la route suffiraient largement à la mise en place d'un réseau routier bien aménagé et performant."

S'il en va selon les projets du Conseil fédéral et de la majorité des parlementaires, les usagers de la route devraient une fois de plus passer à la caisse. Le prix de la vignette autoroutière augmenterait de 150% et le centime climatique passerait de 1,5 à 5 centimes par litre de carburant. Dans son projet de Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral propose de prélever une taxe d'incitation sur les carburants qui atteindrait à long terme 50 centimes par litre. Pour faire bonne mesure, l'Office fédéral des routes (OFROU) projette une nouvelle taxe de 55 à 70 centimes par litre. Grâce à l'initiative vache à lait, les citoyennes et les citoyens de ce pays pourront voter sur ces hausses d'impôts.

L'initiative ATE "pour les transports publics" vise à soutirer des fonds supplémentaires au trafic routier pour financer des transports publics non rentables. Le contreprojet du Conseil fédéral sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (ledit projet FAIF) est tout aussi ruineux pour la route. Avec son initiative vache à lait, auto-suisse entend mettre fin à cette redistribution de fonds provenant de la route.





2 de 2

Les impôts et redevances versés par les automobilistes doivent à l'avenir profiter intégralement à la route. L'article 86 de la Constitution fédérale, qui règle les impôts de consommation sur les carburants et la redevance pour l'utilisation des routes nationales, doit être modifié à cet effet. Le but est d'affecter non seulement la moitié de l'impôt de base sur les carburants comme jusqu'ici, mais la totalité du produit net des impôts de consommation sur les carburants aux tâches et charges en rapport avec le trafic routier. Tout détournement de ces fonds à d'autres fins est interdit.

Cette initiative renforce aussi les droits démocratiques: l'introduction ou l'augmentation d'impôts, de taxes ou de redevances dans le domaine du trafic routier seront à l'avenir soumis au référendum facultatif conformément à l'art. 141 cst. L'initiative bouche ainsi toute échappatoire qui permettrait à l'Etat d'accaparer de nouvelles ressources financières par la voie d'ordonnances – donc pour ainsi dire par la petite porte.

L'initiative vache à lait n'est pas une attaque contre les transports publics. "Contrairement à l'initiative malhonnête de l'ATE qui cherche à redistribuer encore plus d'argent provenant de la route pour en faire profiter le rail, notre initiative ne vise pas les transports publics", souligne Max Nötzli qui précise: "Nous avons besoins des transports publics comme du trafic routier. Mais nous exigeons la transparence et la vérité des coûts. L'infrastructure routière doit être rénovée, entretenue et étendue ces prochaines années. Cela exigera des milliards. La Suisse ne peut plus se permettre d'épuiser les fonds réunis par les usagers de la route pour financer d'autres tâches."

Les initiateurs sont persuadés qu'ils réussiront à réunir les 100 000 signatures nécessaires à leur initiative. Le fait est que plus de 70% des personnes recourant aux transports publics utilisent également la route. Tout le monde a donc besoin d'un réseau routier performant et intact – les usagers des transports publics comme les automobilistes. La Berne fédérale ferait bien de prendre au sérieux cette initiative.

Berne / Genève, 5 mars 2013

Informations supplémentaires: Max Nötzli, président auto-suisse, tél. 079 209 30 04 Andreas Burgener, directeur auto-suisse, tél. 079 474 21 04





Membres du comité d'initiative

Adrian Amstutz, conseiller national UDC, président ASTAG, Sigriswil BE

Luc Barthassat, conseiller national PDC, La Croix-de-Rozon GE

Hans-Ulrich Bigler, directeur Union suisse des arts et métiers usam, Affoltern am Albis ZH

Max Binder, conseiller national UDC, Illnau ZH

Charles Blättler, président direction ESA, Lucerne

Andreas Burgener, directeur auto-suisse, Bellach SO

Jean-Daniel Faucherre, vice-président ASTAG, Moudon VD

Doris Fiala, conseillère nationale PLR, Zurich

Walter Frey, président du conseil d'administration Emil Frey SA, Küsnacht ZH

Ulrich Giezendanner, conseiller national UDC, Rothrist SO

Petra Gössi, conseillère nationale PLR, Küssnacht am Rigi SZ

Paul Gutjahr, commissaire en chef FIA, Berne

Martin Haefner, président du conseil d'administration AMAG, Horw LU

Rolf Hartl, président Union pétrolière, Eglisau ZH

Erich Hess, député, Jeunes UDC Suisse, Berne

Markus Hutter, conseiller national PLR, Winterthur ZH

Alain IIIi, vice-président Jeunes Radicaux-Libéraux, Schaffhouse

Bernadette Langenick Pfister, administratrice auto-i-DAT, Altendorf SZ

Maximilian Nötzli, président auto-suisse, Muri bei Bern BE

Gerhard Pfister, conseiller national PDC, Oberägeri ZG

Jean-Marc Probst, Präsident CommerceSuisse VSIG, Lausanne VD

Fabio Regazzi, conseiller national PDC, Gordola TI

Jean-François Rime, conseiller national UDC, président de l'Union suisse des arts et métiers usam, Bulle FR

Marc Surer, ancien pilote de Formule 1, Eptingen BL

Maurice Turrettini, président du Salon de l'automobile, Vandoeuvres GE

Urs Wernli, président central UPSA, Herznach AG

Walter Wobmann, conseiller national UDC, Gretzenbach SO





Libellé de l'"initiative vache à lait"

Initiative populaire pour un financement équitable des transports

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 86, al. 2^{bis} (nouveau), 3, 3^{bis} phrase introductive, 4, 5 (nouveau) et 6 (nouveau)

^{2bis} Elle affecte le produit net de l'impôt à la consommation sur les carburants, à l'exception des carburants d'aviation, et le produit net de la redevance pour l'utilisation des routes nationales au financement des seules tâches et dépenses suivantes, qui sont liées à la circulation routière :

- a. construction, entretien et exploitation des routes nationales;
- mesures destinées à promouvoir le trafic combiné et le transport de véhicules routiers accompagnés;
- c. mesures destinées à améliorer les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations;
- d. contributions destinées aux routes principales;
- e. contributions pour la construction d'ouvrages de protection contre les sinistres dus aux éléments naturels et pour les mesures de protection de l'environnement et du paysage que la circulation routière rend nécessaires;
- f. participation générale au financement, par les cantons, des routes ouvertes à la circulation des véhicules à moteur;
- g. contributions aux cantons dépourvus de routes nationales pour la construction, l'entretien et l'exploitation des routes cantonales.

³ Abrogé

^{3bis} Elle affecte le produit net de l'impôt à la consommation sur les carburants d'aviation au financement des seules tâches et dépenses suivantes, qui sont liées au trafic aérien :

⁴ L'introduction ou l'augmentation d'impôts, de redevances ou d'émoluments dans le domaine de la circulation routière sont sujettes au référendum prévu par l'art. 141.

⁵ Si ces moyens ne suffisent pas au financement des tâches et des dépenses liées à la circulation routière et au trafic aérien, la Confédération prélève sur les carburants concernés un supplément sur l'impôt à la consommation.

⁶ Toute affectation non conforme aux utilisations prévues du produit net des impôts et redevances visés aux al. 2^{bis} et 3^{bis} et du produit net du supplément sur l'impôt à la consommation visé à l'al. 5 est proscrite.





Frais automobiles: autres faits et chiffres

Dans le cadre de sa campagne "Doublement des frais automobiles – sans moi!" de 2011, auto-suisse a exposé les projets envisagés par la Berne fédérale pour faire passer les automobilistes à la caisse:

- le prix de la vignette autoroutière passe de 40 à 70 ou 100 francs selon les décisions prises par les Chambres fédérales durant les prochaines sessions parlementaires.
- le centime climatique, qui représente actuellement 1,5 ct. par litre de carburant, progresse à 5 ct.
- dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, les autorités parlent d'une taxe d'incitation sur les carburants allant jusqu'à 50 centimes par litre.
- l'Office fédéral des routes projette de nouvelles redevances de 55 à 70 centimes par litre de carburant à partir de 2016.
- avec chaque litre d'essence acheté, les usagers de la route versent actuellement 90 centimes à l'Etat sous la forme de droits de douane, d'impôts et de redevances.
- le Conseil fédéral et le DETEC réfléchissent aujourd'hui déjà à haute voix sur de nouveaux péages routiers (road-pricing ou mobility-pricing).
- l'impôt sur les automobiles importées rapporte chaque année environ un demimilliard de francs à la caisse fédérale.
- selon la Fédération routière suisse (routesuisse), les prestations fiscales du trafic routier (sans les recettes cantonales) se montent à quelque 10 milliards de francs par an. Seulement 2.9 milliards de ce montant sont affectés à la route.
- moyennant sa part aux prestations fiscales, le produit net de la vignette autoroutière et la surtaxe sur les carburants, la caisse de la route touche à peine 4 milliards de francs dont 900 millions sont toutefois détournés vers les transports publics.